Acte immoral. — Pour s'être rendu coupable d'une indécence dans un compartiment de chemin de fer entre Lille et la Madeleine, un habitant du quartier de l'Epeuleu à Roubaix, François Henri, encourt une condamnation à six mois de prison et seize francs d'amende, après une déposition faite par une jeune fille qui voyageait avec lui, Juliette L...

Autre détournement d'effets d'habillement. — Les époux Dobbelaere ont été victimes d'un vol d'habits qui leur ont été soustraits de leur chambre, rue Turgot, à Roubaix, par Henri Fiévet, qui est condamné à trois mois un jour, Moulard Louis à deux mois, Jacob Maximilien à huit jours, Depraeter Pierre à deux mois et Dhondt Marie à huit jours.

La fraude vaut à Deman Henri, de Wattrelos, une détention dans une maison de correction jusqu'à sa vingtième année; à Achille Flipo, de Wattrelos, un mois et cinq cents francs, et à Goossens et Delcroix, de Roubaix, la même peine.

Une rixe à Ronco. — La journée du premier janvier est souvent fertile en scènes de violence dues à une intempérance traditionnelle pour beaucoup de gens. C'est ainsi que dans un estaminet de Ronco, Vercruysse et Verbrugghe en sont venus aux prises avec Doche et son fils; le premier lança à la tête de Doche une chope à bière pleine; le second, qui était ce jour-là en tenue de soldat belge, ne trouva rien de mieux, lui, que de retirer l'une de ses bottes qui transforma en projectile à l'adresse de son adversaire.

Les inculpés sont condamnés le premier à six jours le second à dix jours; un troisième aussi impliqué, Vi... est acquitté.

Abus de confiance à Tourcoing. — Dans le courant de décembre dernier, M. Lasalle agent en douane et entrepreneur de transports terrestres et maritimes à Tourcoing; constatait que son livre d'expéditions avait disparu, en même temps qu'une quinzaine de dossiers qui contenaient une quantité de lettres de divers correspondants, fort importantes. M. Lasalle prit ses renseignements et apprit que l'un de ses employés, J... un jeune homme de vingt ans, avait eu de fréquentes entrevues avec monsieur D..., son ancien fondé de pouvoirs et actuellement gérant d'une succursale à Tourcoing, d'une maison de transports de Roubaix.

M. Lasalle étant en procès avec le sieur D... qui venait de quitter sa maison depuis quelque temps seulement, porta ses soupçons et sur J... et sur D...

Le jeune J..., interrogé, finit par avouer que sur les instigations de D..., il avait emporté le jour de Noël le livre d'expéditions qu'il avait confié à D... Ce dernier, après communication par lui pris, lui avait donné le conseil de brûler le livre : ce que J... avait fait.

M. Lasalle, accompagné d'un commissaire de Tourcoing se rendit chez M. D... pour faire une perquisition chez lui; au moment où ils allaient entrer tous deux à son bureau, ils aperçurent un ouvrier peintre quitter brusquement la maison en dissimulant sous sa blouse un coffret, que sur l'ordre du commissaire, l'ouvrier dut remettre. On y constata la présence des quinze dossiers disparus. A la suite de cette découverte, D... et J... furent arrêtés et remis en liberté provisoire ensuite. Ils comparaissent aujourd'hui devant le tribunal.

M. Lasalle expose au tribunal les faits tels que nous venons de les relater et il déclare au tribunal que selon lui, l'intention de D... était de créer à sa sortie une maison et de tirer parti des renseignements précieux recueillis dans les dossiers et le registre de copies-lettres qui avait également été soustrait; aussi se porte-t-il partie civile pour obtenir des dommages intérêts en réparation du préjudice qui résultait pour lui de cette soustraction.

J... reconnaît uniquement avoir pris le livre d'expédition qu'il a remis à D..., il manifeste un repentir qui paraît très sincère.

D... soutient lui que c'est J... qui lui a laissé tous les documents en question auxquels il déclare n'attacher aucune importance, contrairement à l'avis de M. Lasalle.

Après le développement des conclusions du plaignant par l'organe de Me Catelle et la plaidoirie de Me Versraen pour le jeune J..., le Tribunal renvoie à demain vendredi pour la plaidoirie de Me Brackers d'Hugo, défenseur de D... Me CONFORME.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Audience du 19 février

Présidence de M. DUMORTIER-CUIGNET, juge

Un différend survenu entre Me Thiéry, directeur du grand théâtre de Roubaix, et l'un de ses artistes a été porté aujourd'hui devant le tribunal.

M. Dervaud réclamait une somme de 175 francs à M. Thiéry; ce dernier ne contestait pas la somme, mais il formulait une demande reconventionnelle contre M. Dervaud à qui il réclamait, en vertu de son traité, une amende de 500 fr. pour avoir joué sans autorisation à Tourcoing. M. Dervaud qui, en effet, avait prêté son concours à un concert offert par les *Crick-Sicks* à leurs membres honoraires, soutenait qu'il avait eu une autorisation verbale de son Directeur.

Le Tribunal a décidé que la créance de M. Dervaud étant certaine, M. Thiery devait être condamné à payer la somme. Sur la demande reconventionnelle, le fait étant contesté par M. Dervaud, le Tribunal a renvoyé les parties devant juge.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du jeudi 19 février

Présidence de M. le Conseiller TELLIER

Ministère public : M. DE SAVIGNON, avocat-général

2e affaire. — **Vols à Marcq-en-Barœul, Saint-André et Marquette**

Les accusés sont condamnés : Merlevède à 8 ans de travaux forcés, Delfosse à 5 ans de la même peine, Lammens à 3 années de prison et Jorion à 5 ans de réclusion. Merlevède, Delfosse et Jorion encourent en outre, 10 ans d'interdiction de séjour chacun. Défenseurs, Mes Reumanx, Michel Legrand, Edart et Joire.

Audience du vendredi 20 février

Présidence de M. le Conseiller TELLIER

Ministère public : M. TAINTURIER, avocat-général.

1re affaire. — **Vols à Armentières**

Les accusés se nomment Charles Doutrez, 20 ans, convreur; Jules Seys, 21 ans et Victor Boulinguez, 28 ans, tisserans, tous trois d'Armentières. On leur reproche plusieurs vols commis dans cette ville.

I. Le 30 novembre, un sieur Questroy, cordonnier, prévint la police que la nuit précédente, des voleurs avaient brisé des carreaux de sa devanture et soustrait toutes les paires de chaussures qui étaient en montre.

Le lendemain, furent rapportées au bureau de police deux paires de bottines d'enfant toutes neuves, trouvées dans un terrain vague. M. Questroy les reconnut. Elles étaient tachées de sang. L'un des malfaiteurs avait dû se blesser.

D'autre part, on apprit que deux repris de justice, Boulinguez et Seys avaient été vus porteurs de chaussures neuves qu'ils cherchaient à vendre. Ils furent arrêtés et désignèrent, comme l'auteur du vol, Duprez déjà aussi condamné et de plus explosé, qui avoua. Ils prétendirent d'abord n'avoir chacun reçu de lui qu'une paire, des chaussures dérobées; mais ils finirent par reconnaître leur participation à la soustraction.

II. Seys est, en outre, accusé du vol d'une pendule dans la nuit du 10 au 11 septembre, au préjudice de M. Auguste Arquin, horloger, et d'un vol, dans la nuit du 21 au 22 novembre, d'objets mobiliers appartenant aux époux Vanthome, merciers.

Boulinguez et Seys, le 30 novembre, auraient encore commis une soustraction frauduleuse de comestibles, au préjudice des époux Deschildre, bouchers-charcutiers. Les circonstances aggravantes relevées dans ces différents vols, sont, avec celle de nuit, celles de maison habitée et d'effraction. Des aveux ont également été passés en ce qui concerne ces derniers crimes.

Seys est condamné à cinq ans de réclusion et à dix ans d'interdiction de séjour; Boulinguez à cinq ans de prison et à dix ans d'interdiction de séjour; Duprez à deux ans de prison et à cinq ans d'interdiction de séjour. Défenseurs, Mes Caulier, Proteau et Michel.

2e affaire. — **Faux et détournements à Caudry**

André Boittiaux, âgé de 36 ans, était receveur de l'octroi de Caudry. Le 3 novembre 1890, son brigadier qui le surveillait, constata que, sur une entrée de bière effectuée la veille par un brassenr de Catillon, il avait porté en recette une somme inférieure à celle réellement perçue.

Il fut arrêté. L'information établirait qu'en 1879 et 1890, en altérant les écritures qu'il était chargé de tenir, il aurait environ détourné 868 francs versés pour droits d'entrée sur des bières. Quand il faisait une perception, il s'en appropriait une portion et masquait son détournement sur ses registres, par un faux.

Il a, en partie seulement, avoué ses agissements frauduleux; il aurait, toutefois, reconnu avoir détourné 3 à 400 francs.

UNION DES ACHATS

Economie, Epargne, Assurances gratuites sur la vie, contre les accidents, contre les maladies, contre l'incendie. Pensions de retraites garanties par l'Etat ou par des Mutualités. Constitution de dots aux enfants, assurances militaires, participation aux tirages financiers, etc.

Ce Bon détaché du journal est accepté en paiement comme espèces pour une valeur de

10 CENTIMES

et dans une proportion de 5 ou 10 % par toutes les maisons adhérentes à l'Union des Achats.

N. — *Il est valable pendant la journée du 21 Février, mais ne donne pas droit aux avantages réservés aux possesseurs de Bons de 0.50 cent., 1 fr. et de 5 fr., délivrés par l'Union des Achats avec une réduction de DIX POUR CENT.* (Voir les notices).

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche, 22 février, grande exposition de pigeons-voyageurs, chez la sieur André Loens, rue de la Redoute (en face de la filature Charles Pollet). Les sujets exposés sont ceux de M. Charles Deplerq (dit Petit Soldat), vainqueur du 1er prix de St-Vincent (852 kilomètres), grand concours national de 1890, en outre vainqueur dans les concours d'Argenville, Chartres, Orléans, Tours, Ste-Maure, Chatellerault, Périgueux, Larochelle, etc., etc. Comme on le voit, ce sera une exposition des plus importantes de la saison, tous les amateurs indistinctement voudront voir ces magnifiques voyageurs aériens; en somme, encore une bonne journée pour les colombophiles.

Dimanche 22 février, 7e exposition au siège de la société l'*Aigle*, rue du Grand-Chemin. Les exposants seront MM. Charles Verdonke et François Vandevorde.

CAUSERIE AGRICOLE

APRÈS LE DÉGEL

Il y a trois semaines que le dégel a commencé, et pourtant il n'avance guère, il gèle encore presque toutes les nuits.

En 1871, le dégel se produisit aussi en février, mais les semailles avaient été faites et un temps favorable avait permis de faire les réensemencements en peu de temps.

Cette année, la terre ayant été gelée à 50 centimètres de profondeur, il en reste encore une couche de 10 à 15 centimètres, qui retient les eaux à la superficie : des brouillards intenses et l'absence de vent l'empêchent de sécher.

Des fermiers voulant faire quelque chose quand même ont essayé de semer à 3 heures du matin, avec une lanterne à chaque bout du champ pour guider leurs pas.

On a commencé par semer les terres saines labourées avant l'hiver et non ensemencées à la volée sur raies et on a récouvert le grain avec l'extirpateur ou une herse en fer; pour ceux qui emploient le semoir mécanique on le fait précéder par l'extirpateur suivi de la herse pour aplanir le terrain; ce dernier mode d'ensemencement a l'avantage de n'avoir plus à faire passer les chevaux qui avec leurs pieds enfoncent une partie des grains à une profondeur où il ne lève pas.

Quant aux terres qui n'avaient pas été labourées, il vaut mieux, sitôt que ce travail est fait, semer le même jour, car, le lendemain, il est souvent impossible de le faire.

On n'a pu, jusqu'à présent, remplacer les blés détruits : les chevaux s'y enfoncent jusqu'aux boulets; il aurait mieux valu qu'ils ne fussent pas semés avant.

S'il en est encore qu'on puisse conserver, ils seront clairs et languissants. On conseille, dans les terres non trop fumées, d'y répandre un peu d'engrais chimique, soit 100 à 150 kilos de nitrate ou une bruine de purin, pour activer la végétation, mais il faut n'en user qu'avec modération car les blés de mars ayant une paille plus faible, sont plus sujets à la verse.

On doit aussi semer les blés de mars un peu plus drûs ne tallant pas autant que les blés d'automne.

On pourra ensuite par une belle journée et lorsque la terre sera assez sèche les rouler fortement pour leur donner un peu d'activité.

Il n'y a plus de colza, ni de visar, ni navets nichoux; les trèfles bien fournis pourront encore rester. Les trèfles incarnat, l'herbe anglaise (Ray grass) font triste figure.

La saison de semer les lins est venue, culture fort chanceuse, se vendant un prix élevé quand il réussit mais un prix insignifiant quand il est médiocre, par la concurrence que lui font les petits mauvais lins de Russie, que les progrès de la mécanique a permis d'utiliser; et nos lins de Flandre jadis si renommés sont délaissés.

LE CRIME DE LIGNY

Plusieurs de nos confrères ont dit que Baillet pourrait bien être l'auteur de la tentative d'assassinat commise à Ligny-lez-Clary, le 15 décembre dernier, tentative dont nous avons fait connaître les détails.

On ne prête qu'aux riches, il est vrai, mais, dans l'espèce, Baillet serait innocent. Le parquet de Cambrai, nous écrit-on, vient de reprendre l'instruction de cette affaire, que l'on pouvait croire classée, et l'on pense qu'il ne tardera pas à faire arrêter, sans courir si loin, le coupable ou un des coupables.

Nous ne pouvons pour aujourd'hui, sans entraver l'œuvre de la justice, en dire plus long.

NOUVELLES MILITAIRES

Conseil de guerre séant à Lille. — *Séance du 18 février.* — Président : M. Jacquey, colonel du 22e régiment d'infanterie. Ministère public : M. Oudet, chef d'escadron en retraite, commissaire du gouvernement.

Emile Carpentier, 2e canonnier-conducteur au 15e régiment d'infanterie, Ivresse manifeste et publique. Cinq francs d'amende remplacés par six jours de prison. Défenseur : Me Brackers d'Hugo.

Amédée-Emilien Godefroid, soldat de la classe de 1887 du recrutement d'Abbeville. Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée en temps de paix. Un an de prison. Défenseur, Me Dufailly.

Auguste-Jules-Joseph Jannuin, caporal au 33e régiment d'infanterie. Abandon de son poste étant de garde. Deux mois de prison. Défenseur, Me Gervais.

Jules-Georges-Lucien Petillion, caporal au 145e régiment d'infanterie. Désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets. Trois ans de prison. Défenseur, Me Gervais.

Service d'état major. — Par décision ministérielle du 17 février, M. André, capitaine breveté au 27e régiment d'artillerie, détaché à la construction de Douai, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Munkan, commandant la 36e brigade d'infanterie (18e division, 9e corps d'armée) et les subdivisions de région d'Angers et de Cholet.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

NORD

Percepteurs. — Sont nommés :

M. Constantin, percepteur de Calais, 1re classe, à la perception d'Armentières, 1re classe. M. Bess, appelé à la perception de Valenciennes et non installé, est nommé à la perception de Calais, 1re classe. M. Lecocq percepteur d'Anbigny (Pas-de-Calais), 3e classe, à la perception de Sombacour (Doubs). 3e classe. M. Idatte, perceptenr d'Eperlecques (Pas-de-Calais) 3e classe, à la perception d'Aubigny (même département), 3e classe. M. Lagelonze, percepteur de Daglan (Dordogne), 4e classe, à la perception d'Eperlecques (Pas-de-Calais, 3e classe.

Valenciennes. — L'*Echo de la frontière* annonce que M. Victor de Thorame, publiciste, ancien rédacteur en chef du *Memorial* de l'Allier, est nommé rédacteur de l'*Echo de la frontière*, en remplacement du regretté M. Charles Mabile.

Nous offrons nos souhaits de bienvenue à notre nouveau confrère.

Dunkerque. — *Le départ des Islandais.* — Un brouillard intense régnant sur les côtes a empêché mercredi, la sortie des navires. Jeudi matin, trois goélettes ont fait route pour l'Islande; ce sont la *France*, la *Martha* et le *Fileur*. Le reste de la flotille ne quittera le port que le 1er mars.

Fourmies. — Jeudi, vers une heure et demie, un incendie attribué à l'imprudence d'un enfant, a consumé quatre-vingt mille kilos de foin d'emballage à la verrerie, société Legrand, Malat et Cie. La promptitude des secours a permis de sauver d'immenses tas de bois à proximité des meules incendiées. Il y a assurance.

PAS-DE-CALAIS

Lens. — Une réunion électorale avait été organisée jeudi soir à Annay-sous-Lens par Basly, candidat.

Lamendin y a pris la parole, mais la séance a dû être levée devant le tumulte.

Scène de désordre à Auxi-le-Château. — Le nouveau bassin phosphatier d'Auxi-le-Château vient d'être théâtre d'une scène de désordre analogue à celles qui se sont passées en si grand nombre dans la région phosphatière d'Orville et de Beauval.

» Des ouvriers belges, mécontents de leur paye, sont allés en bande, armés de bâtons, trouver le représentant de la maison Monnert, M. Millevoye.

» A leur tête, marchait un sieur Bernard Cockelberght d'Anvers, qui avait attaché au bont de son bâton un mouchoir rouge.

» Ils réclamèrent une augmentation de 0 fr. 20 sur leur salaire quotidien.

» M. Millevoye ayant refusé, les manifestants se livrèrent sur lui à de légères violences et se retirèrent en le menaçant de lui *faire son affaire*. Des menaces de mort furent proférées.

» Coelkerberght a été mis en état d'arrestation. Cette mesure prise, le calme s'est subitement rétabli.»

BELGIQUE

Mouscron. — On se rappelle l'arrestation mouvementée de trois voleurs, opérée le 17 janvier. l'un appelé Jean Deschepper, du Haut-Judas, avait été blessé à la jambe droite; il vient de mourir à l'hôpital.

— Grand concert au Mont-à-Leux offert par la société fanfare *Ste-Cécile*, sous la direction de M. S. Dendauw, le dimanche 22 février, à 5 1/2 heures précises, avec le gracieux concours d'une section de l'*Union Chorale* de Wattrelos, et de MM. Demeulemester, alto solo de la fanfare de Nechin, C. Vileck soliste des *Enfants de la Lyre* de Wattrelos, et Félix Hugue de Roubaix, chanteur comique. Le piano sera tenu par M. Oscar Cracco.

Les personnes ne faisant pas partie de la société devront payer un franc d'entrée.

On nous écrit de Bruxelles :

— *Le gouvernement et la grève générale.* — Suivant des renseignements pris aux meilleures sources, nous pouvons démentir catégoriquement le nouvelle portant que le gouvernement est intentionné de proposer une loi punissant comme délit, tout acte, écrit ou parole poussant à la grève générale.

— *A la Chambre.* — La Chambre a continué la discussion du budget des travaux publics. M. Cassse a signalé la mesure prise par le gouvernement français, qui refuse les étrangers à toutes les adjudications de travaux publics : il faudrait user de représailles. La France, a dit l'orateur, a élevé un droit d'entrée sur nos pierres de taille, de façon que cela équivaut à une prohibition absolue; la taxe s'élève à 100 pour cent de la valeur.

M. Tack a critiqué à nouveau le mode d'élection de certaines branches du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. L'orateur s'est ensuite étendu longuement sur le régime de l'Esplerre.

— Bruxelles, 19 février. — An cours de la discussion du budget, le rapporteur a dit que pour répondre à la guerre économique que la France a lancée contre la Belgique, il importait que le gouvernement prit des mesures de représailles.

Il faut que la Belgique impose les vins et les soieries et dénonce la convention litteraire.

— *Une belge canonisée.* — L'*Osservatore*, de Rome, publie le décret de canonisation de Julie Billiard, de Namur, fondatrice des Sœurs Notre-Dame dont la maison-mère est à Namur.

— *Un explorateur allemand chez le roi.* — L'explorateur allemand Carl Peters, venant de Londres, est arrivé hier à Bruxelles.

M. Muser, consul général d'Allemagne, est allé saluer l'explorateur allemand. Puis, sur l'invitation du Roi, le Dr Carl Peters s'est rendu au Palais, où il a été reçu en audience par Sa Majesté.

— *Le garde civique et les socialistes.* — Le *Moniteur officiel* publie aujourd'hui un arrêté royal mettant en activité la garde civique non active de plusieurs communes du bassin de Charleroi.

On assure que le Conseil général du parti ouvrier adresserait un manifeste à la garde civique, pour l'inviter à ne pas se rendre à la convocation et à protester ainsi contre les tendances antirévisionistes du gouvernement.

— *Le premier journaliste et le doyen des journaux ?* — Savait-on que le plus ancien journaliste du monde est d'origine anversoise ? C'est Abraham Verhove qui obtint en 1609 l'autorisation d'Albert et Isabelle de publier ses *Tijdengen*, un recueil périodique sur les évènements de l'époque.

C'est également un journal de Belgique, la *Gazette van Gent*, qui est le doyen de tous ses confrères d'Europe. Elle a cet de beaucoup antérieure à la séculaire *Gazette de France*.

L'Association de la Presse belge a obtenu de l'édilité anversoise que le nom d'Abraham Verhove soit donné à une des rues de la métropole. La maison de ce moyensgeux confrère sera ornée d'une plaque commémorative.

CHRONIQUE ARTISTIQUE

La propriété des œuvres d'art

Le conseil d'Etat aura à résoudre prochainement une question assez intéressante. Il s'agit de savoir si une œuvre d'art, acquise ou commandée par l'Etat pour être affectée à la décoration d'une église, constitue à l'égard de cette église un don définitif ou simplement un dépôt dont l'Etat conserve la propriété.

Il y a deux ans, le conseil de fabrique de l'église Saint-Nicolas des Champs remettait à M. Antonin Proust, pour les faire figurer à l'exposition « centennale », quatre tableaux : un *Saint Etienne*, de Cogniet, un *Saint Bruno*, de Jean-Paul Laurens, un *Saint Vincent de Paul*, de Bonnat, et le *Christ Rédempteur*, de Maignan.

Après la fermeture de l'exposition, le conseil a réclamé ces toiles; mais l'administration municipale, saisie des réclamations de MM. Bonnat et Jean-Paul Laurens, qui signalaient le danger qu'il y aurait à laisser leurs œuvres séjourner plus longtemps dans l'église Saint-Nicolas des Champs où l'humidité est considérable, s'est opposé à toute restitution. Elle a fait envoyer les quatre tableaux au dépôt des collections artistiques, à Auteuil.

De là, a surgi le différend sur lequel le conseil d'Etat va être appelé à se prononcer.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure

Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE

COUPE ET FAÇON GARANTIES

4906G - 4323

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 19 février.* — Alice Castelain, rue du Tilleul, 192. — Jeanne et Edouard Liégois, jumeaux, rue de l'Hommelet, 46. — Madeleine Verhelle, rue du Palais. — Liévin Michiels, rue des Arts prolongée. — Victor Catteau, rue Sébastopol. — Maria Delezenne, rue de Leure, 67. — Robertine Vanherreweghe, rue du Fontenoy, 29. — Charles Scherpereel, boulevard d'Hallluin. — *Déclarationsde décès du 19 février.* — Floreutlu Duleu, 71 ans, rue du Duc, 12. — Célina Nys, 14 mois, rue du Fontenoy. — Eugène Thémont, 1 mois, rue de la Limite. — Angélique Billonnes, 68 ans, Hôtel-Dieu. — Jean Florin, 29 ans, rue de Tournai, 17. — Mathilde Marin, 2 ans, rue de la Providence, 6. — Louis Defresnes, 80 ans, rue des Fleurs.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 12 au 19 février.* — Marie Tanghe, Petit-Tournay. — Jules Leveugle, Place. — Germaine Vanmeenen, Houzarde. — Jules Vanwambeke, Saint-Liévin. — Zulma Devlaminck, Martinoire. — Julia Plouvier, Petit-Tonnay. — Théophile Macelle, Martinoire. — Eugène Potiée Touquet. — *Publications de mariage.* — Henri Lagniez, 29 ans, peintre, et Palmyre Renard, 26 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du du 12 au 19 février.* — Marie Samain, 2 mois, 11 mois, ménagère, Sartel. — Hélène Volt, 6 semaines, Touquet. — Catherine Delecroix, 66 ans 2 mois, ménagère, Hôpital. — Louis Watteau, 65 ans 6 mois, sans profession, Hospice. — Emile Vanmeenen, 2 mois, Vieille-Place.

CRX IX. — *Déclarations de naissances du 11 au 17 février.* — Anna Redant, rue de la Duquennière. — Louise Roger, rue Amiral Courbet. — Berthe Tiriolt, rue des Champs. — Henri Casier, rue de la Pauserie. — Georges Delbaere, rue Basse. — Albert Vard, rue du Boulevard. — Marie Lestienne, rue Colmar. — Clément Winsingues, Grand'Rue. — Léon Caulier, rue Holden-Crohem. — Pierre Dupont, rue Saint-Piat. — *Mariages.* — Gilbert Selosse, 23 ans, chauffeur, et Marie Mestdag, 25 ans, journalière. — Victor Ramseux, 30 ans, mécanicien, et Julie Thériu, 22 ans, journalière. — *Déclarationsde décès du 11 au 17 février.* — Pierre Vanoosthnyse, 2 mois, rue de Lille. — Pierre Ingebrecht, 67 ans, journalier, rue du Progrès. — Decubber, présenté sans vie, rue Verte.

LYS-LEZ-LANNOY. — *Déclarations de naissances du 15 janvier au 15 février.* — Alice Duquesnoy, Fort Salé. — Marie Barvoze, rue du Pavé. — Pierre Voet, Cohem. — Lucien Deleersnyder, Fresnoy. — Antoinette Michels, Cohem. — Olga Heyse, rue du Bois. — Richard Debouverie, rue du Bois. — Léonie Pret, Fort-Salé. — Jeanne Wallays, rue du Bois. — Henri Farvacque, Fort-Salé. — Edouard Craysnest, rue du Bois. — Flora Vanssaine, Cohem. — Maria Corseiis, cour Parent. — Simon Deffrennes, rue du Bois. — Heuri Horreut, cour Napoléon. — Céline Renard, rue du Bois. — Charles Delaplanque, rue du Bois. — Georges Sergent, rue du Bois. — *Publications de mariages.* — Louis Lepou re, 25 ans, tisserand, à Lys, et Marie Levert, 24 ans, journalière, à Lys. — Célestin Deconroelle, tisserand, à Lys, et Elavie Mourmanne, sans profession, à Nêchin (Belgique). — Louis Bourgois, 53 ans, tisserand, à Lys, et Céline Verkruysse, journalière, à Flers. — *Mariages.* — Louis Wazin, 22 ans, tisserand, à Lannoy, et Estelle Constant, 21 ans dévideuse, à Lys. — Louis Droulez, boulanger, à Nêchin, et Mathilde Gossart, 33 ans, cultivatrice, à Lys. — Louis Lepoutre, 25 ans, tisserand, à Lys, et Marie Evert, 24 ans, journalière, à Lys. — *Déclarations de décès du 15 janvier au 15 février.* — Augustine Desprets, 76 ans, rentière, rue du Pavé. — Pluquet, mort-né, au Colisée. — Gabriel Delecluse, 4 ans, Fresnoy. — Jean-Baptiste Bourgois, 77 ans, tisserand, Nouveau-Monde. — Louis Delfosse, 51 ans, tisserand, rue du Bois. — Julien Lézy, 1 mois 20 jours, rue du Bois. — Pierre Lorthiois, 60 ans, tisserand, Fresnoy. — Germaine Fournier, 3 ans, Fort-Salé. — Jean Dubus, 2 ans, Cohem.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 19 février.* — Camille Batteur, à la Marlière. — Anna Boucher, rue Watine. — Jeanne Wagnon, rue du Clinquet. — Marie Baveye, rue Fin de la Guerre. — Adèle Pourre, rue du Caire. — Victor Delmarle, à l'Epinette. — Gabrielle Lefebvre, rue de la Croix-Rouge. — Marie Desreumanx, rue du Sentier. — *Déclaratio s de décès du 19 février.* — Angèle Vanhee, 3 mois, rue du Bois. — Octave Foulon, 6 mois, rue de Cores. — Adèle Desbuleux, 2 jours. — Clémence Scalbert, 43 ans 8 mois, rue du Prince. — Paul Dhal, 32 ans 6 mois, sans profession, rue de Dunkerque. — Nathalie Moyen, 82 ans, sans profession, rue du Cimbale. — Carlos Flipo, 66 ans 7 mois, négociant, rue de Lille.

FORESTLILLE. — *Déclarations de naissances du 1er au 15 février.* — Célestin Robin. — *Mariage.* — Pierre Defrenne, 20 ans, journalier, et Aglaure Delattre, 28 ans, journalière.

LEERS. — *Mariage du 1er au 15 février.* — Alfred Ruquoi, 32 ans 1/2, tisserand, à Leers, et Valentine Flourent, 24 ans, ouvrier de fabrique, à Leers. — *Publications de mariage.* — Jean-Baptiste Maquet, 26 ans, ouvrier de ferme, à Nêchin (Belgique), et Maria Seynaeve, 20 ans, servante, à Leers. — *Déclarations de décès du 1er au 15 février.* — Louise Turbelin, 74 ans 10 mois, sans profession, Longue-Rue. — Clémentine Bourgois, 39 ans, ménagère, Nouveau-Leu. — Marie Parent, 9 mois, Vieux-Bureau.

HERSEAUX. — *Déclarations de naissances du 8 au 15 février.* — Louis Selosse, Place. — *Déclarations de décès du 8 au 15 février.* — Roseline Hespel, 11 mois.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 7 au 13 février.* — Marie Baudonck, Bas-Vojaisnge. — Elise Debels, Mont-Gaiole. — Sophie Dupont, Risquons-Tout. — Valère Vanheule. — Alix Decoene. — Zulma Geeren, Risquons-Tout. Clémentine Bonte, rue de la Bouverie. — Angèle Pollet, Haut-Judas. — *Mariage.* — Richard Haverbecke, 25 ans, boulanger à Rombaix, et Marie Verschaeve, 23 ans, sans profession, à Mouscron. — *Déclarations de décès du 7 au 13 février.* — Pierre Vandamme, 9 ans, Tuquet. — Floris Decoubry, 69 ans, Hospice. — Odile Demey, 3 ans, Risquons-Tout. Pierre Dubus, 70 ans, Chriet. — Yvon Malfait, 68 ans, rentier, rue de la Marlière. — Gustave Wiandels, 3 ans, sentier des Moulins. — Marie Caullier, 17 jours, Haut-Judas. — Céline Stélandre, 9 mois, Haut-Judas. — Constant Geramprez, 32 mois, Mont-à-Leux. — Caroline Courtecuisse, 23 ans, Haut-Judas.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEFRESNES-HONORÉ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Désiré-Joseph DEFRESNES, veuf de Dame Liévine HONORÉ, décédé à Roubaix, le 19 février 1891, dans sa 81e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint Sacrifice, qui auront lieu le dimanche 22 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fleurs, cour Desruss eaux, 28.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Mai re-Autel de l'église de Wattrelos, le lundi 23 f vrier 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsi ur Paul-Jean-Baptist -L uis-Joseph MULLIEZ, licencié en droit, sous-lieutenant d'artillerie de réserve, décédé à Wattrelos, le 23 février 1890, à l'âge de 32 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Wattrelos, le lundi 23 février 1891, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Denis-Evariste-François-Joseph POLLET, brasseur, maire de Wattrelos époux de Dame Augustine POLLET, décédé à Wattrelos le 22 février 1889, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Mouveaux, le mardi 24 février 1891, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre VANDENBOSCH, veuf de Dame Sylvie LECOUVE, décédé à Mouveaux, le 16 janvier 1891, dans sa 73e année, administré des Sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

L'affaire du puits Villebœuf. — Arrêt d'appel

Lyon, 19 février. — La cour d'appel vient de confirmer le jugement du tribunal de Saint-Etienne, dans l'affaire de l'explosion du puits Villebœuf.

Il renvoie les prévenus de la poursuite, sans dépens, et décharge l'ingénieur Laporte de la condamnation à 100 fr. d'amende prononcée contre lui.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

20 FÉVRIER 1861

MORT DE SCRIBE

Ce jour-là il sortit en voiture de la maison n° 12 de la rue Pigalle qu'il habitait; arrivé rue de Bruxelles devant la maison d'Auguste Maquet, son cocher s'arrêta, et voyant qu'il n'ouvrait pas la portière, descendit de son siège pour la lui ouvrir. Scribe était mort, il avait soixante-neuf ans.

Il était né avec le génie dramatique dans une boutique de soieries de la rue de Saint-Denis, et nous entendons par là non pas la puissance d'observation qui sait agrandir un rôle individuel pour en faire sortir la peinture générale d'un caractère, ni le style qui le moule dans un langage élevé; le sien est celui de la conversation bourgeoise, sa phrase est rapide, hachée, coupée de petits points où la pensée inachevée doit être jouée plutôt que parlée, mais nous entendons le don créateur de l'invention et celui de l'imagination qui mettent œuvre habituellement ; et y joignent une netteté de l'intuition de ce qu'on appelle en terme du métier « le numérotage », c'est-à-dire de la disposition logique, de l'ordre qui fait qu'une scène découle naturellement de celle qui la précède et amène naturellement celle qui la suit, en marchant toujours vers le dénouement.

Un sujet dramatique lui sautait aux yeux subitement; c'est en voyant au bas d'une gravure des noces de Cana les mots : « Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? » que lui apparaît l'idée du Prophète, reniant son devoir filial au profit du succès de sa mission; on cite de sa rapidité d'invention le trait suivant : Véron arrive un matin chez lui épouvanté, venant de s'apercevoir que le second acte d'un ballet affiché pour le soir même est absurde, il roule tout entier sur les combinaisons de défense d'une danseuse qui ne court aucun danger puisqu'elle a reçu, au premier acte, une bague talisman qui suffisant à l'en préserver; — j'y penserai, dit Scribe — mais c'est pour ce soir ! — Véron n'est pas encore au bas de l'escalier,